



les amis de l'étang-la-ville

comité de défense et de protection *Stagnovillois*

1960 **100^e** 2007

Numéro Spécial



47^e ANNÉE

NOVEMBRE 2007

www.amis-letanglaville.org



Comme nos prédécesseurs l'avaient fait dans les premiers bulletins nous avons demandé à une personnalité de la commune de nous donner les raisons de son installation à l'Étang-la-Ville.

C'est aujourd'hui Evelyne Bloch-Dano, biographe de Madame Zola, Madame Proust (Prix Renaudot), Flora Tristan et de Romy Schneider dans *La Biographe* (Grasset).

Entre ville et campagne

Je suis Parisienne. L'odeur du métro, l'asphalte brûlant, les feuilles rousses des marronniers et l'haleine parfumée des Grands Magasins composent l'humus inépuisable de ma mémoire. Enfant, la Seine et Oise, c'était les dimanches dans la forêt de St Germain en Laye et les bouquets de jacinthes sauvages qui penchaient la tête à peine parvenues chez nous. La banlieue, c'était l'ailleurs, un exil mal défini, ni chèvre ni chou, une vague zone autour du cœur brillant de la capitale, Puis j'ai habité la vraie campagne, au milieu des vaches et des pommiers, en Normandie, et j'y suis attachée pour toujours. L'Étang la Ville fut d'abord l'objet d'un compromis entre un Paris devenu invivable avec des enfants et la nature : un village, des jardins, une forêt mais aussi la proximité de la grande, la vraie ville. Un entre-deux dont j'ai découvert au fil des années qu'il était bien plus que cela. D'abord, un véritable lieu de vie à l'écart des turbulences, du bruit et des nuisances des cités modernes. Une petite ville où il est encore possible de se rencontrer, de se connaître, de se fréquenter – et aussi de se perdre de vue, de ne pas être sans cesse sous le regard des autres, de garder une intimité que la province n'autorise pas toujours. J'aime aussi la grâce du site, blotti entre deux collines boisées : j'aime emprunter les escaliers qui mènent à la rue Jean Mermoz quand les forsythias annoncent le printemps ; j'aime, à la descente du train, en été, respirer le parfum des feuilles et de l'herbe ; j'aime aussi pouvoir y faire le marché et mes courses, même si à mon goût, les banques et les agences immobilières deviennent un peu envahissantes ; j'aime qu'on puisse y mener toutes sortes d'activités, de la gymnastique, de la danse hip hop ou de l'encadrement de tableaux si on le désire. J'aime y écrire. Au fond, j'aime qu'on puisse y trouver les avantages de la ville et les charmes de la campagne. Cette double nature n'est-elle déjà présente dans le nom de notre cité : L'Étang la Ville ? Qui sait ? Peut-être est-ce pour son nom que nous avons choisi un jour d'y vivre...

Evelyne Bloch-Dano

Les Administrateurs des "Amis de L'Etang la Ville" sont heureux de vous présenter ce numéro spécial, le numéro 100, qui se propose de retracer la vie de notre comité depuis sa création en 1960, il y a presque 50 ans, par quatre de nos concitoyens très motivés par le maintien du caractère de notre village, et bien décidés à ne pas laisser disparaître le château construit par la famille Séguier. Les derniers épisodes de cette histoire seront contés dans le numéro 101 qui paraîtra en début d'année prochaine.

50 ans de luttes, avec des réussites et des échecs! Ce fut au début la grande période de construction à L'Etang la Ville, entraînant l'appétit insatiable des promoteurs toujours prêts à dépasser les limites autorisées, d'autant plus que le POS actuel n'a été mis en place que dans les années 1980. Cette situation entraîna le passage en 1970, de l'appellation des "Amis de L'Etang" à celle plus agressive de "Comité de Défense et de Protection Stagnovillois".

50 ans aussi de créations de nouvelles activités : le Salon de Peinture qui perdure aujourd'hui avec sa 39^{ème} manifestation, Le Photo-club et le Bridge qui sont devenues des associations autonomes, les concerts très appréciés avec l'ensemble orchestral de Jean-François Paillard, les visites de Versailles et des environs, les activités pour le 3^{ème} âge, toutes activités reprises par de nouvelles associations et par les oeuvres sociales de la mairie.

En faisant cette réflexion sur notre passé, nous avons retrouvé l'éditorial du bulletin N°29 de janvier 78, qui faisait le bilan de nos 20 premières années d'activités (1960-1978), et nous ne résistons pas au plaisir de vous citer des extraits de ce document rédigé dans ce style propre à une époque de lutte:

" 20 ans de combat avec des moyens de faiblesse extrême ...

Pourtant, au cours de ces années difficiles, nous avons participé à la création de fédérations, organisé plusieurs conférences, distribué des bulletins par mil-

liers d'exemplaires, ainsi que la "charte de la nature", engagé plusieurs recours devant le tribunal administratif et le conseil d'état, aidé des sociétés de défense dans les communes avoisinantes, sans compter les démarches incessantes auprès des Administrations et nos innombrables visites aux diverses représentants officiels de nos gouvernements successifs.

Avant tous les autres, nous avons défendu les espaces verts, combattu l'envahissant béton et la laideur des constructions, dressé le rempart contre l'acharnement de quelques uns à détruire nos sites, combattu l'immense appétit de certains promoteurs.

Nous nous sommes fait des ennemis, mais aussi des amis, certains, hélas! passagers, car assurant leur fidélité à leur intérêt du moment ...

Aujourd'hui, nous apercevons, enfin, le résultat de notre action et de nos peines, mais le chemin est encore long à parcourir ...

C'est à qui parlera maintenant "d'espaces verts" à défendre, de "qualité de vie" à protéger, de "nuisances" à combattre, à qui s'élèvera contre les "cités sans âmes", la destruction des sites et des monuments. Jusqu'aux Administrations, si souvent aveugles et hautaines, qui, aujourd'hui, perçoivent enfin le danger et effectuent un prudent demi-tour ...

... 20 ans d'efforts pour sensibiliser l'opinion; c'est ce à quoi auront travaillé ceux qui nous ont devancés au combat. N'étant plus de ce monde, ils ne verront pas la victoire, mais le flambeau qu'ils nous ont légué contribuera à éclairer notre action. "

Beaucoup d'années se sont passées maintenant, plusieurs municipalités se sont succédées, mais le comité est toujours présent avec les mêmes objectifs.

Alors prenons un moment et parcourons ensemble les grandes étapes de la vie de notre association et le développement de ses principales activités, en commençant par un retour en arrière à ses débuts en l'année 1960.

Le président d'aujourd'hui

Louis Chauvin

SOMMAIRE

1ère partie

Editorial

L'histoire du comité depuis sa création jusqu'aux élections de 1983

Pages 2 à 18

2ème partie

Les Amis de L'Etang en 2007

Le plan d'urbanisme (PLU) Pages 19 à 23

Le salon de peinture Pages 24

1960 - la période de construction intensive

vient de commencer à L'Etang, sa population approche de 2000 habitants et s'apprête à doubler dans les 20 années à venir.

Le château et son parc sont à vendre, proie tentante pour les promoteurs qui font rage aux



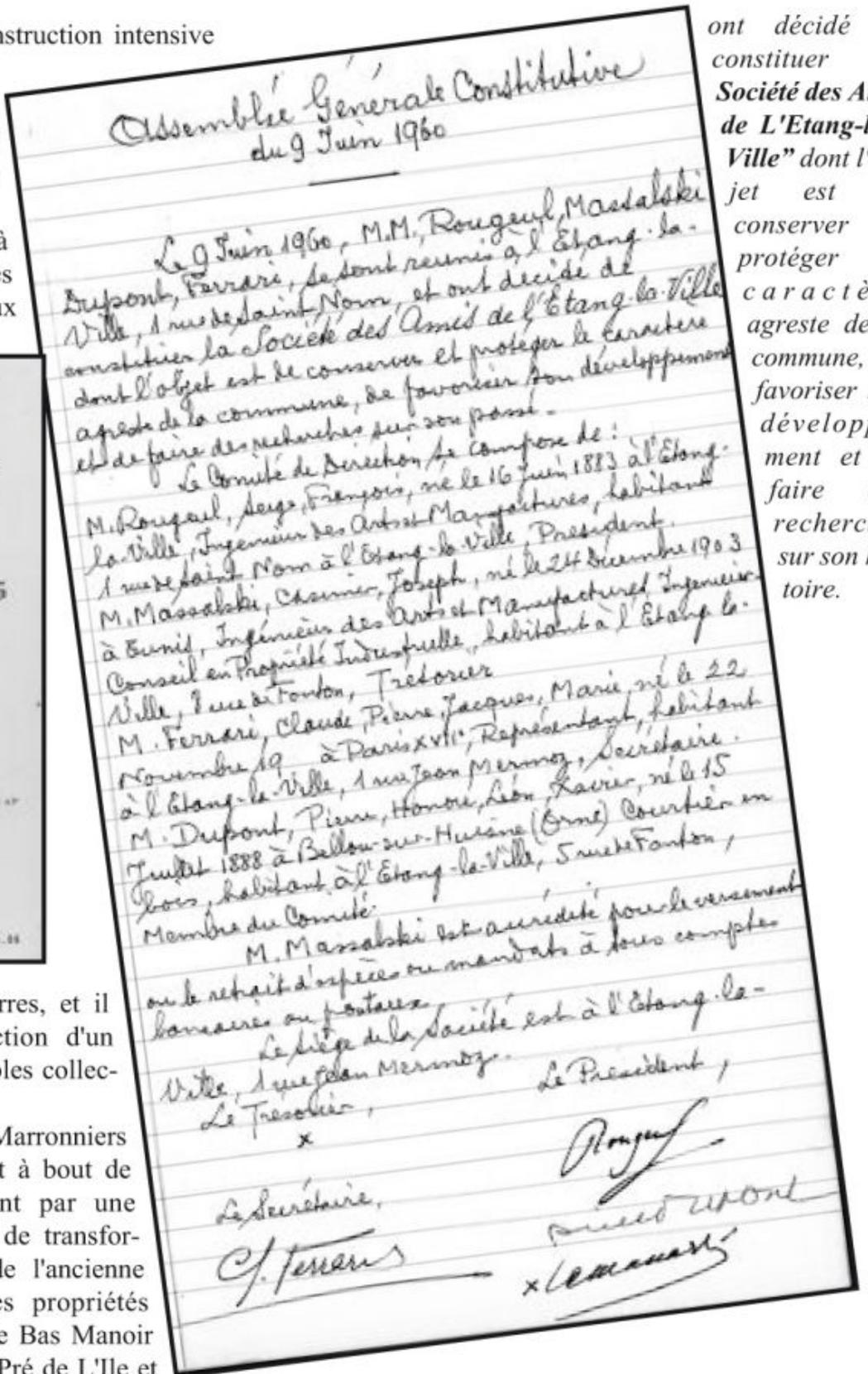
Ancienne publicité

Grandes Terres, et il est question de la construction d'un ensemble important d'immeubles collectifs.

La pittoresque auberge des Marronniers dans la rue Jean Mermoz est à bout de souffle et son remplacement par une construction nouvelle risque de transformer le caractère "village" de l'ancienne Grand'Rue. D'autres grandes propriétés intéressent les promoteurs : le Bas Manoir (qui deviendra par la suite le Pré de L'Ile et le Pré des jumelles), la propriété Asher (les Hauts le Bois), le Nid d'Aigle, l'Auberderie, etc.

La commune a aussi l'impérieux besoin de se moderniser et cherche les ressources nécessaires. Le risque est donc grand de voir L'Etang devenir une quelconque commune d'Ile-de-France, et c'est pour faire face à cette situation que le 9 juin 1960 :

Messieurs Rougeul, Massalski, Dupont et Ferrari, se sont réunis à L'Etang-la-Ville, 1 rue de Saint Nom, et



ont décidé de constituer "la Société des Amis de L'Etang-la-Ville" dont l'objet est de conserver et protéger le caractère agreste de la commune, de favoriser son développement et de faire des recherches sur son histoire.

Le comité de direction est ainsi établi :

Président : Monsieur Serge Rougeul, ingénieur des Arts et manufactures

Trésorier : Monsieur Casimir Massalski, ingénieur des Arts et Manufactures

Secrétaire : Monsieur Claude Ferrari, représentant

Le château de L'Etang-la-Ville a été construit au XVII^{ème} siècle dans le style de l'époque par la famille Séguier, dont un illustre représentant, Pierre Séguier, fut garde des sceaux de Louis XIII et de Louis XIV.

Occupé par les allemands pendant la dernière guerre, servant alors d'annexe pour l'école, et aussi de décor pour le cinéma (les Diaboliques avec Johny Halliday dans un petit rôle), il fut abandonné à tous vents pour finalement être racheté avec son parc par la société Manéra en 1961, dans le but de construire des logements collectifs.

C'est devant le risque réel de voir disparaître ce témoin du passé, partie de notre patrimoine, qu'un groupe s'est constitué en association et s'est mobilisé pour empêcher ce désastre : interventions nombreuses auprès du ministère de la construction, des députés et sénateurs, des académiciens, du préfet. La demande de classement ne sera concrétisée qu'en 1967 par l'inscription du parc à l'inventaire des sites pittoresques des Yvelines!

Enfin, après de nombreuses tergiversations, un accord a été trouvé entre promoteur et pouvoirs publics pour rénover le château et en faire la nouvelle mairie de L'Etang, qui sera inaugurée le 2 juin 1969.

Sans cette lutte, le château aurait été détruit au profit d'un immeuble supplémentaire et nous aurions une mairie-béton sans cachet.



La ferme du château s'était installée dans les ruines d'un ancien manoir, peut-être résidence des premiers seigneurs de L'Etang. Elle pratiquait essentiellement l'élevage et a ravitaillé en lait les habitants de la commune jusqu'à la guerre 14-18. Ses vaches paissaient dans le pré de L'Etang, aujourd'hui Parc Fonton, et utilisaient un abreuvoir situé à l'endroit actuel de la fontaine Saint Pierre.



Le Manoir de la Salle

A la fin de son activité, les principaux bâtiments, dont l'ancienne salle des gardes, ont été complétés et restaurés. C'est aujourd'hui une maison d'habitation, connue sous le nom de Manoir de la Salle, au N° 10 de la rue Fonton.

ÉDITORIAL

Notre Société de Sauvegarde a eu à lutter depuis un an bientôt contre un projet qui consommerait la disparition du Château et de son Parc. Le Château qui fait partie de notre patrimoine communal, le Parc qui offre ses réserves de verdure et ses grands arbres, doivent être conservés.

D'autre part nous avons eu avec un vif regret que l'Auberge des Mursonniers, charmant coin rustique auquel nos yeux étaient habitués, allait être rasée.

Sur la route de Saint-Germain, à la limite de L'Etang, un affreux cube s'élève qui sera au de Montbail et de Mureil au mépris des propriétés voisines dont le relief se trouve rasé.

Ainsi le danger se précise, et la nécessité de s'unir est plus impérieuse que jamais. Tel qui se croit à l'abri peut voir un matin commencer les fouilles pour un ensemble concentrationnaire. Ce n'est pas par la ville ni par ses troubles de rapport ni par le soi-disant modernisme, ni par la folle expansionnisme que les habitants de la Commune ont été attirés et se sont fixés là. C'est parce qu'ils ont été séduits par la beauté de la forêt, des rochers, des vergers, et par le caractère paisible de l'ensemble.

Entendons-nous bien. Ce n'est pas que nous soyons hostiles à tout développement de L'Etang, mais nous estimons que ce développement doit se faire dans le cadre de la propriété individuelle; les lotissements du quartier de Saint-Noué en sont un très heureux exemple.

Tous les sites qui nous sont familiers peuvent être détruits par quelques permis de construire. Nous nous emploierons de notre mieux à la protection de nos paysages mais nous avons besoin du secours de tous, sans discrimination.

Pour nous défendre contre la menace qui pèse sur nos biens, adressez à la Société des Amis de L'Etang-la-Ville.

Serge ROUGEUL.

C.C.P.5826-72.

L'idée de participer à la vie culturelle de la commune est venue très rapidement et l'article 1 des statuts déposés pour la fondation de la société des amis de L'Etang-la-Ville précise:

“La société des Amis de L'Etang-la-Ville a pour but de veiller à la protection et à la conservation du site dans lequel le village a été construit, de garder au pays son caractère résidentiel, à favoriser son développement dans le sens familial, de faire toutes recherches sur son histoire, d'organiser des manifestations d'art, concours, conférences, expositions, etc...”

La première réalisation culturelle a été l'organisation en mai 1961 d'une exposition de peinture dans une salle de la pittoresque auberge des marronniers, à l'emplacement actuel de la poste. Devant le succès de cet essai, d'autres manifestations avaient été prévues mais se sont révélées impossibles à réaliser à cause du manque de salles suffisamment grandes pour des expositions ou des réunions, et par la démolition programmée de l'auberge des Marronniers.

La seconde manifestation avec une exposition de peinture, sculpture et gravure eut lieu du 30 octobre au 1er Novembre 1971, inaugurée par M. DUPONT, Vice-Président des Amis de l'Etang-la-Ville, et peintre lui-même, notre exposition fut un succès.

... “Grâce à l'amabilité de Monsieur BOIS-SEAU, Maire, et du Conseil Municipal, les deux grandes salles du rez-de-chaussée de la Mairie nous furent prêtées

pour cette manifestation artistique. Beaucoup de visiteurs purent admirer les très belles œuvres exposées :

- Un Corot, “la Pêche aux Ecrevisses” qui, à part la magnifique réalisation du grand artiste que fut Corot, avait de plus une histoire particulière : la toile fut volée puis retrouvée.

L'histoire de cet enlèvement, les lettres du voleur au volé, et les articles de journaux étaient réunis dans une brochure pleine d'attraits et de cocasserie qui divertirent agréablement nombre de nos amis.

- Les tableaux de Ker Xavier Roussel, grand peintre stagnovillois dont le petit-fils : Jacques Roussel, avait bien voulu nous confier quelques-unes de ses très belles œuvres.

• Lui-même peignant dans le propre atelier de son grand-père à l'Etang, nous donna l'occasion, entre autres, d'admirer l'une de ses très jolies toiles représentant une vue sur le “hameau de la

Montagne”.

• Un autre tableau appartenant à l'église, œuvre de Pelletier, lui-même peintre stagnovillois, représentant St Vincent, patron des vigneron (notre village fut pendant des siècles un pays de vignobles), peint vers 1840. L'atelier de Pelletier existe toujours au 37 rue Jean Mermoz.

Signalons à ce sujet qu'il ne reste qu'une seule vigne à l'Etang, survivance des siècles passés, et qu'elle se trouve dans la propriété de notre ami Jacques Roussel qui la soigne avec amour; nous l'en félicitons.

• Les œuvres de Van Dongen (frère du célèbre peintre), sculpteur et céramiste dont l'atelier se trouvait sur la route de l'Etang, au lieu dit “La Source Pilate”. Nous devons à la bonté de Madame Van Dongen d'avoir pu, une fois de plus, admirer les œuvres de son mari et nous rappeler les marques d'amitié qu'il nous avait si souvent données.

• Les tableaux de Monsieur Simonet “Peintre de la forêt”, représentant la forêt en hiver et au printemps. Par l'intermédiaire de notre comité, Madame Simonet et sa famille, en souvenir de son mari, offraient à la commune ces deux très jolies toiles.

Nous sommes heureux qu'ainsi se perpétue le souvenir de Monsieur Simonet, grand peintre et citoyen dévoué aux habitants de l'Etang pendant les sombres heures de la guerre de 1940.

• Les délicates aquarelles de Monsieur Dupont, bien à leur place en ce château du Chancelier Séguier dont il fut le défenseur acharné pendant plus de dix ans et qu'il arracha finalement envers et

contre tous à l'anéantissement total.

• Les œuvres du maître ciseleur Guénot retiré définitivement à l'Etang, qui heureusement a pu laisser à l'un de ses neveux la maison sur laquelle il continue de veiller, projetant à travers le temps un enseignement artisanal qui fut l'honneur de notre pays mais qui, hélas, disparaît lentement. Nous continuerons notre effort pour vous les mieux faire connaître encore. Pourtant nous croyons pouvoir leur dire que beaucoup de leurs admirateurs comme nous-mêmes, souhaiteraient que plus souvent soient fixés sur leurs toiles, notre vieille église, nos vieilles maisons, nos croix, nos charmants coteaux couverts de fleurs au printemps, nos paisibles et champêtres demeures, les hameaux et villages qui nous entourent encore, derniers vestiges d'une douce harmonie et d'un bonheur tranquille que plus souvent y soient fixés nos paysages d'automne baignés de pourpre et d'or et notre belle, ancienne, magnifique et éternelle forêt.”

(Extrait du bulletin N° 11 de Janvier 1972)

Le rendez-vous des artistes



LE SALON DE PEINTURE



Une 3^{ème} "exposition de peinture, sculpture et autres œuvres d'art" suivra en octobre 1973, et à partir de là, l'exposition deviendra annuelle et prendra son appellation définitive de "Salon de Peinture et d'Arts Décoratifs"

C'est maintenant une exposition qui permet à nos artistes de L'Étang-la-Ville, de la région et d'autres horizons plus lointains, de mettre en valeur leurs œuvres et de les vendre.

Chaque année, ce sont environ 50 artistes qui nous proposent plus de 500 œuvres de nature très variée :

- des aquarelles, des huiles, des pastels, des gouaches,
- des bronzes, des grès, des porcelaines, des faïences,
- des objets en laiton ou divers matériaux,
- des objets en cuir, des bois peints, de la marqueterie,

représentant toutes les formes d'expression.

Le succès aidant, l'idée est venue de créer des cartes postales et de vœux à partir d'œuvres représentant des sites particuliers de la commune, qui connaissent un grand succès (en vente à la Maison de la Presse).

Le prochain salon 2007, le 38^{ème}, se tiendra dans les salles de la Mairie de l'Étang-la-Ville au cours de la dernière semaine de Novembre. Nous sommes sûrs de vous y retrouver très nombreux.



LES PLANS D'URBANISME LE COMITÉ EN ACTION

Revenons à décembre 1975 avec l'éditorial du N° 20 qui était rédigé sous la forme d'un Questions/Réponses, dans le but de répondre aux questions que pouvaient se poser à l'époque les stagnovillois, sur les activités du Comité de Défense.

EDITORIAL

IL EST BON AUJOURD'HUI DE FAIRE LE POINT

Un certain nombre d'habitants de l'Etang-la-Ville qui lisent notre Bulletin, sans nécessairement faire partie de nos Adhérents, sont en droit de se poser quelques questions, à notre égard. Il est utile d'y répondre, afin de rendre claire notre position vis-à-vis de l'ensemble de la population stagnovilloise.

Question : Le Comité de Défense fait-il ouvertement, ou en sous-main, de la politique ?

Réponse : notre réponse est "NON", et elle est catégorique. En effet, notre vocation n'est pas de faire de la politique mais essentiellement, de maintenir et de protéger dans notre village l'héritage du passé, tout en travaillant pour le futur, en associant le plus possible la population stagnovilloise à nos activités.

Question : Nous avons remarqué qu'une controverse, parfois très vive, s'est instituée entre la Municipalité et vous. Pourquoi ?

Réponse : La volonté de notre Comité n'est pas de contrecarrer ou de freiner en quoi que ce soit les projets municipaux, lorsqu'ils ont

pour but de faciliter la vie des habitants, en améliorant, par exemple les équipements communaux en tous genres. Agir autrement serait faire preuve d'un esprit étroit et sans imagination. Mais, si nous nous élevons parfois avec véhémence contre certaines dispositions prises par la Municipalité, c'est parce que, dans certains cas précis, la défense intégrale du site, en matière d'urbanisme, n'a pas été observée durant les dernières années et ne l'est pas dans différents aspects du projet du P.O.S.

Question : Vous paraissez "montés" contre les Promoteurs, Pourquoi ?

Réponse : Il existe en effet une certaine catégorie de Promoteurs (technocrates ou affairistes) qui nous trouvera toujours en travers de leurs projets. Nous visons les cas où, à la suite d'intrigues ou protections, des constructions abusives s'implantent ou sont projetées, ce qui porte atteinte à la conservation d'un site qui doit être préservé.

Question : Vous veillez donc à ce que la Municipalité veille ?

Réponse : C'est exactement cela. Nous sommes véritablement une Association de "Sauvegarde". C'est à ce titre que nous faisons partie de la Fédération des Associations de Sauvegarde de l'environnement à Paris et en Ile de France dont le nom est. "CIVILISATION et ENVIRONNEMENT".

Question : Parmi vos nombreuses activités, quelles sont celles qui sont privilégiées ?

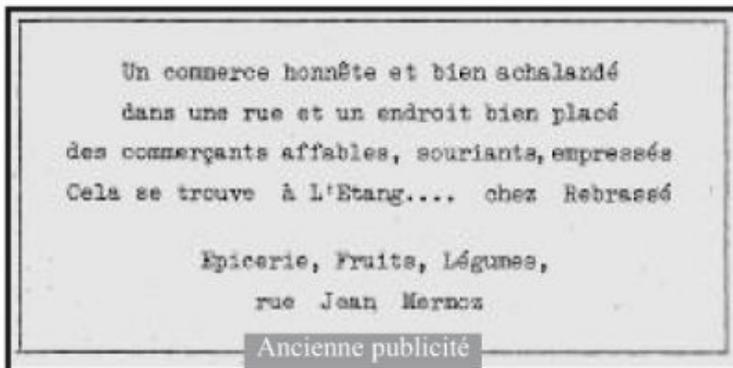
Réponse : Incontestablement, ce sont celles qui sont relatives aux

problèmes d'urbanisme. Ces derniers requièrent particulièrement notre attention et notre surveillance. Mais, évidemment, nous mettons aussi tout notre cœur dans la réalisation de nos activités artistiques, culturelles et sociales que tout le monde connaît bien maintenant.

Question : Représentez-vous une force ?

Réponse : Oui, indubitablement. Il est d'ailleurs bon de rappeler que si notre "Comité de Défense" a été créé en 1969, la force qu'il représente s'exerçait antérieurement depuis 1960 sous l'ancienne dénomination des "Amis de l'Etang-la-Ville". Un fait est certain, plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. L'accroissement continu du nombre de nos adhérents montre bien l'importance qu'attachent les Stagnovillois à l'action bénévole que nous menons. Leur volonté de participer à l'amélioration des conditions de vie dans le village, que nous aimons et que nous voulons protéger, est un gage de succès.

Le Conseil d'Administration.



Plusieurs de ces questions méritent aujourd'hui quelques commentaires.

Question 2 : Les controverses avec la municipalité ont parfois été vives à cette époque : le projet d'abandon du château, la transformation de la rue Jean Mermoz, et bientôt ce sera l'Auberderie. Il faut bien voir

que les soucis premiers étaient alors le développement de la commune et la nécessité de trouver les financements nécessaires. Le réflexe de penser d'abord à la protection de l'environnement n'était pas encore naturel.

Question 3 : Les promoteurs. C'est la période de construction des grands ensembles, les "Hauts le Bois", le "Nid d'Aigle", le "Parc du Château", et les promoteurs cherchaient toujours à construire au maximum des possibilités en dépassant les accords et en contournant habilement les règlements.

Par exemple, ils vont arriver par dérogations successives à dépasser les autorisations initiales :

MANÉRA au Parc du Château: de 131 appartements à 219

La SOFIREX aux "Hauts le Bois": de 108 appartements à 163
OCIL au "Pré de l'Île" (ancien Bas Manoir): de 20 à 40 pavillons

Nous avons un autre exemple avec l'Auberderie.

L'AUBERDERIE (1960 - 1976)

C'est l'histoire d'une grande propriété de 24 Ha située le long de la forêt de Marly, côté route de Noisy, lotie partiellement en 1975. Longue histoire puisqu'elle commence avec l'achat de 12 Ha par la Foncière des Champs Elysées en 1960 au prix de 12 NFrancs le M², dans le but initial de construire des immeubles collectifs.

Mais après de nombreuses démarches des "Amis de L'Etang", devant la ferme décision de Monsieur le conservateur des Eaux et Forêts et l'opposition des municipalités de L'Etang et de Marly, la Foncière retirait son projet le 24 avril 1964.

Un autre projet est évoqué :

24 pavillons sur 5000 M² chacun !

Et sans hésiter le promoteur commence à déboiser cette partie du parc de L'Auberderie sans autorisation aucune. Bien des années après cet abattage sauvage, en 1972, l'Auberderie est toujours désertique à part la construction d'un pavillon et d'un petit bâtiment. Le saccage provoquera des inondations, en particulier le 2 juin 1973 le débordement du ru du Val de Cruye et l'inondation d'une partie de la commune.



L'abattage sauvage de 1972

- Un grand ensemble sportif comprenant 10 tennis, un stade, un centre omnisport couvert, une piscine, un club hippique et des parkings sur environ 9 ha. L'étude est accompagnée d'un plan de financement et d'un planning.

Nous savons ce qu'il en est aujourd'hui : 65 pavillons et 3,6 ha seulement pour le stade et les tennis sans installation couverte.

Une seconde phase sera ouverte en 1986 avec un projet mort-né de modification du POS pour l'urbanisation des 12 ha restants.

Disons tout de suite que ces 12 ha sont aujourd'hui classés "Zone naturelle protégée", et donc inconstructible, dans le PLU 2007.



La zone forestière à l'origine



Le déboisement est passé



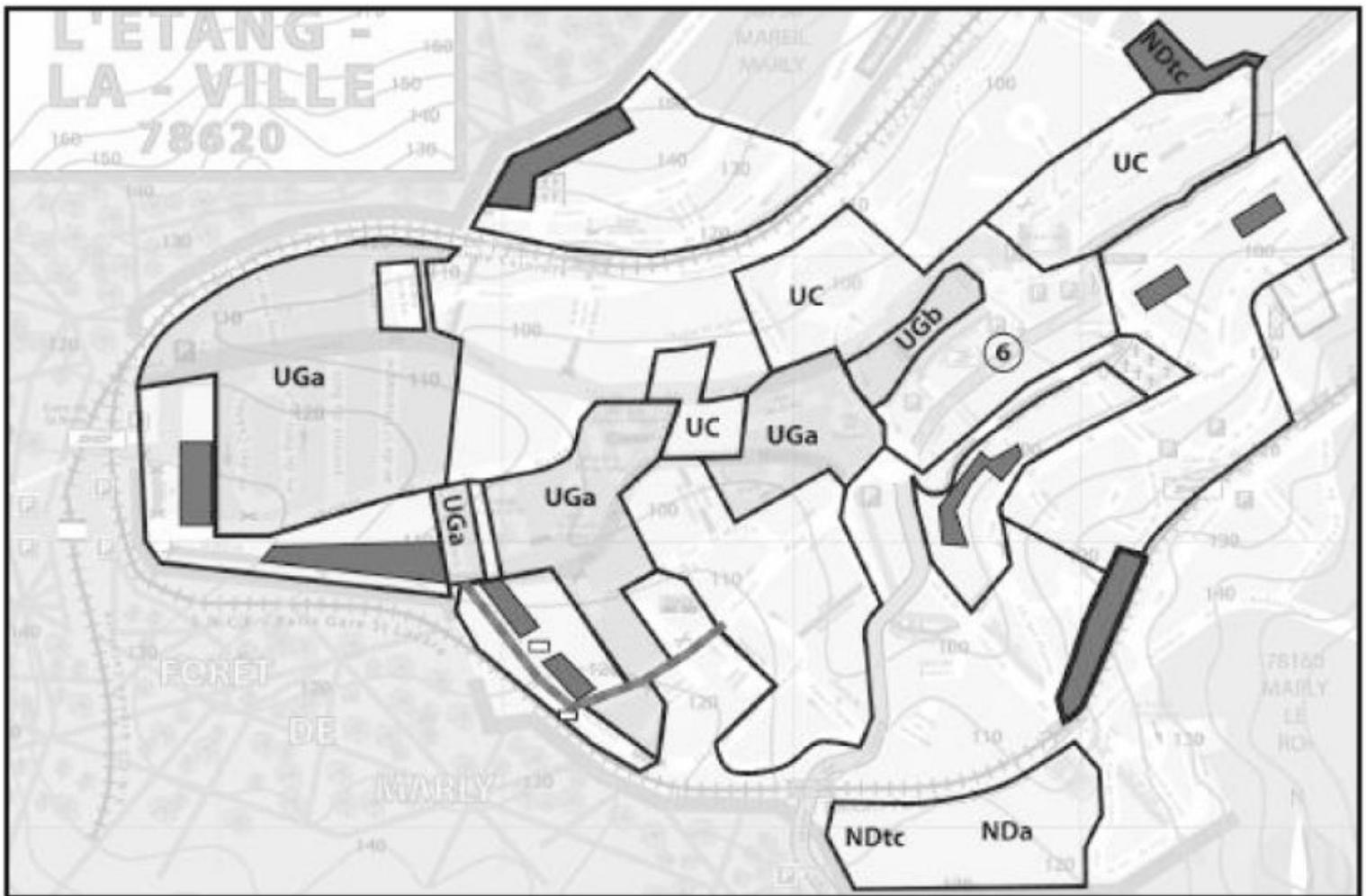
Les constructions du "Val de Cruye" aujourd'hui dite "l'Auberderie"



Maquette du projet n°1, présentée par le comité

Notre bulletin N° 11 de janvier 1972 précise que "le Comité est fermement décidé à défendre sans aucune dérogation l'application du plan d'urbanisme communal". Devant la situation et les incertitudes, le "Comité de Défense" qui vient de prendre la suite des "Amis de l'Etang" a déposé en juin 1973 auprès de la municipalité, une étude d'environ 150 pages définissant un projet d'aménagement de ces 12 ha de l'Auberderie :

- 24 pavillons sur des terrains de 1000 M² occupant environ 2,4 ha.



LES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS

L'exemple précédent nous rappelle qu'à cette époque le POS, dont nous parlons beaucoup aujourd'hui, n'était pas encore élaboré. Ce sera le grand chantier des années 70 - 80. Le bulletin N° 13 nous situe le point de départ :

“Les plans d'urbanisme régis par le décret du 31 décembre 1958, si souvent bafoués, ayant mis comme le nôtre plus de 12 années à être reconnus officiellement (ce qui permettait tous les arrangements), doivent être remplacés par la loi sur l'occupation des sols dont le décret d'application a été publié au journal officiel du 5 novembre 1970.

Ce plan sera établi et réalisé localement par les services d'état et les communes. Les plans déjà existants seront remplacés au fur et à mesure de leur mise en révision.”

Pour notre commune l'objectif était important puisqu'il s'agissait comme aujourd'hui pour le PLU de :

- Zoner les espaces à protéger, les sites à sauvegarder et ceux à construire individuellement;
- Définir les aires de stationnement, les espaces verts à créer ou protéger, les routes, ...
- Déterminer la dimension des terrains, leur surface, l'aspect extérieur des maisons, ...
- Définir l'équipement des réseaux (gaz, électricité, égouts)
- Réglementer les abattages d'arbres, défrichements,
- Réglementer les diverses activités (industries, commerces, ...)

Et notre bulletin concluait en disant :

“L'on voit ainsi toute l'importance que pourront en tirer des communes comme la nôtre pour protéger leur beauté naturelle, étendre leurs zones de protection d'espaces verts trop peu importantes et mal définies dans l'ancien plan, le caractère des maisons à y construire, l'importance du terrain qui doit les entourer, la définition des zones uniquement pavillonnaires interdisant les collectifs.

Il est donc nécessaire de demander au plus vite l'application du plan d'occupation des sols qui doit permettre à la commune de pallier quelques trous mal bouchés et insuffisamment colmatés de cet ancien plan ...”

Un représentant de notre comité a participé à l'établissement de ce POS, mais son approbation n'a été effective que le 4 mars 1983.

Entre temps l'urbanisation de notre commune avait continué à se développer sans bénéficier de cette réglementation plus précise. Cela nous a valu très certainement le caractère très naturel et pittoresque de notre village avec ses maisons construites le long des chemins et suivant les limites naturelles des pièces de terre, mais aussi au détriment des voies de circulation, des espaces libres et de réserves foncières pour les services publics.

Nous nous retrouvons devant les mêmes problèmes aujourd'hui avec la mise à jour de ce POS qui devient un PLU qui corrige à son tour les défauts du plan précédent et se met en ligne avec les lois en vigueur. Nous avons comme dans le passé rempli notre mission en mettant en place des groupes de travail qui ont fait des propositions constructives.

En parallèle sur le salon de peinture, une première exposition photographique a été organisée le 23 juin 1974 : une cinquantaine d'oeuvres du cercle photographique de Versailles, une soixantaine d'agrandissements d'amateurs stagnovillois, une vingtaine de reproductions de vieilles cartes postales de L'Etang. Un salon très éclectique! Et une seconde exposition fut programmée en 1975 avec la participation de tous les exposants de ce premier essai.

Extrait du compte-rendu du deuxième salon photographique

Mai - Juin 1975

I - DEUXIEME SALON PHOTOGRAPHIQUE DE L'ETANG-LA-VILLE

Ce salon, qui s'est tenu les 31 Mai et 1er Juin 1975, a connu un grand succès. Le nombre de visiteurs a plus que doublé par rapport à l'année précédente, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils portaient à ce moyen d'expression moderne.

- 15 Exposants,
- 95 oeuvres artistiques, pour lesquelles les auteurs avaient fait preuve de qualité et d'originalité,
- 6 vues aériennes de notre village,
- des reproductions de cartes postales, "L'Etang-la-Ville vers 1900", que chacun pouvait acquérir pour une somme modique,
- une série de reproductions humoristiques sur l'histoire de la photographie, ainsi que des reproductions de gravures anciennes,

... tel est le rapide panorama de ce deuxième salon.

Le concours "De quoi s'agit-il ?" a particulièrement captivé et intrigué les visiteurs. Il s'agissait notamment de découvrir le nom de petits objets usuels photographiés et reproduits à très grande échelle (pièces de monnaie, pomme de pin, éponge, pince à linge, brosse à dents, bouchon, dé à coudre, porceuse de sucre, morceau de métal, peigne, agrafes, catadioptre de voiture).

Ce deuxième salon pose la question :

La CREATION D'UN CLUB PHOTO est-elle intéressante ?

En effet, compte-tenu :

- du succès remporté par ce 2^e salon,
- des personnes qui se sont manifestées à cette occasion,

nous pensons qu'un Club photo serait susceptible d'intéresser un certain nombre d'entre vous.

Présentement, nous demandons donc à ces Personnes de bien vouloir se faire connaître en remplissant le formulaire ci-dessous. Ultérieurement, des contacts seront pris afin de recueillir l'avis de chacun et de décider ainsi de l'orientation à donner au Club.

Il va sans dire que, si la venue de photographes avertis est ardemment souhaitée, celle de photographes moins chevronnés est tout aussi désirée. En effet, la mise en commun de nos expériences, de nos succès, comme de nos échecs, ne peut être que bénéfique à chacun d'entre nous.



23 Juin 1974 1^{er} salon photographique stagnovillois. Un salon très éclectique

A la suite de ce compte-rendu 25 personnes se sont fait connaître et ont formé sous l'égide de Guy Bernard le **Club Photo du Comité**, qui s'est réuni pour la première fois le 12 décembre 1975. Des séances de travail tous les 2èmes vendredis de chaque mois ont été rapidement mises en place.

En 1980, le club atteignait l'âge de raison!

Il apparut ainsi souhaitable de lui permettre de se développer en lui donnant une autonomie complète. C'est ainsi que fut créé le **Photo-Club de L'Etang la Ville**, constitué en association loi

Le président de l'époque, Claude Ferrari, était conseiller municipal et, en conflit avec la municipalité, il avait été conduit le 29 décembre 1975 à donner sa démission de conseiller. Alors pour rechercher la plus grande efficacité, le Comité a proposé à ses adhérents de présenter sa propre liste aux élections de 1977

Extrait : Lettre aux adhérents mai 1976

..... Dans un premier temps, et afin de recueillir le maximum d'avis, car nous vous rappelons que l'action du comité a pour base la participation du plus grand nombre possible d'entre vous, nous vous demandons d'avoir l'amabilité- et l'amitié - de nous renvoyer le petit questionnaire ci-dessous.

Volontairement, nous l'avons prévu court, afin que, même si vous êtes très occupé, vous puissiez malgré tout nous donner rapidement votre avis. Nous comptons absolument sur vous. Merci à l'avance

Le conseil d'administration

QUESTIONNAIRE MAI 1976

Nom.....

Estimez-vous que le comité doit présenter une liste (qui, en tout état de cause, serait strictement apolitique) aux élections municipales.

OUI NON

- Si OUI, seriez-vous intéressé par y participer OUI NON
- Si OUI, quelle activité éventuelle vous intéresserait-il d'exercer au sein d'une équipe municipale?
- Cette activité est-elle en rapport avec vos occupations habituelles? OUI NON

Pour les personnes qui désirent faire un petit effort supplémentaire, elles peuvent écrire ici toutes les suggestions, réflexions et souhaits

Nous avons retrouvé le compte-rendu d'un entretien avec le porte-parole de la liste :

Question :

Par notre lettre du 7 Février, le COMITE a annoncé à la Population Stagnovilloise sa décision de soutenir. une liste aux prochaines, élections Municipales. Vous avez accepté de la diriger et, dans votre circulaire du 12 Février vous avez présenté vos idées.

Aujourd'hui, nous voudrions vous demander, à l'usage de nos lecteurs, quelles sont les méthodes que vous avez employées pour mener à bien votre tâche. Tout d'abord, quels ont été les points de départ de l'établissement de votre réflexion ?

Réponse :

Ce sont assurément tous les avis que nous avons pu recueillir auprès des Stagnovilloises et des Stagnovillois que chacun des Membres de notre liste connaît et a interrogés. Et à cet égard, je dois mentionner que nous avons étudié avec intérêt les réponses au questionnaire que le COMITE a lancé au mois d'Octobre auprès de la population et que vous avez bien voulu nous communiquer.

Entre parenthèses, vous devriez publier les résultats de cette enquête,

Question : Quelle méthode de travail avez vous retenue ?

Réponse : Ainsi que vous l'avez indiqué dans votre tract du 7 Février, les 23 membres de notre liste ont été répartis, selon leurs préférences ou leurs professions, dans l'un des Groupes de travail : Information et relations publiques, Urbanisme, Qualité de la Vie, Problèmes scolaires et para-scolaires, Social, Sports, Animation culturelle, Finances. Chaque groupe a désigné un responsable, s'est réuni plusieurs fois et a rédigé un avant-projet de programme.

Et les réponses ont été claires et sans équivoque :

Pour une liste du Comité : 79,7 % des réponses

Pensent le contraire : 17,4 %

Ne se prononcent pas : 2,9 %

Extrait de la lettre d'information de septembre 1976 officialisant la décision

Votre conseil d'administration, réuni le 12 juin, a attentivement examiné les arguments cités par les uns et les autres. Celui qui apparaît prépondérant est que le comité, s'il avait la responsabilité de la gestion communale, pourrait obtenir davantage dans son action, en particulier pour la défense du site.

La majorité du conseil d'administration partage cette analyse, d'autant plus qu'il faut bien reconnaître, malheureusement, que dans ses démarches auprès des ministères et des autorités de tutelle (préfet, etc), pour l'amélioration des projets d'urbanisme récents (Auberderie, rue Emile Guinard, etc), notre comité a toujours trouvé la municipalité contre lui.

Dans ces conditions, votre conseil d'administration a donc décidé d'étudier les possibilités d'une liste, et dans ce but, va contacter incessamment celles et ceux d'entre vous qui se sont proposés pour participer activement à l'élaboration d'un programme, pas seulement dans le domaine de l'urbanisme, mais dans tout ce qui intéresse la vie de la commune (écoles et crèches, action culturelle, sociale et sportive, transports, etc).

En février 1977 la liste était prête.

1834 - = 1042
1249
2083

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE L'ÉTANG-LA-VILLE

Liste

ÉTANG-NOTRE-VILLE

Elections Municipales du 13 Mars 1977

312	Robert PERRIN	67 ans, Directeur d'entreprise retraité, Conseiller sortant	432 = 744
376	Guy BERNARD	46 ans, Ingénieur ESTP	282 = 658
379	Marcel BIZEUL	41 ans, Cadre de banque retraité	355 = 584
386	Guy BOYRON	57 ans, Ingénieur ENSEMI, Master of sciences	388 = 634
389	Anne-Marie CHEBAT	48 ans, Diplômée EHECIP, adjointe de direction commerciale	455 = 589
396	Gabriel CRETENET	55 ans, Chef de Centre des Impôts	381 = 649
398	Geneviève DAIGNAS	54 ans, ENCP, Expert-comptable stagiaire	358 = 586
399	Claude DECLEER	42 ans, Cadre d'assurances	399 = 672
400	Claude DREMAUX	57 ans, CNAM, Expert-comptable stagiaire, Comptable agréé	380 = 639
405	Claude FERRARI	55 ans, VDP	351 = 606
407	Claude FOURRIER	43 ans, Diplômé d'expertise comptable, Directeur Comptable	402 = 576
409	Jean GALARD	44 ans, Employé de banque	392 = 662
414	Gérard HERTAULT	55 ans, Ingénieur MEI et ESE	366 = 600
421	Yvonne HOUDARD	55 ans, Docteur en médecine	387 = 658
422	Philippe LACOMBE	55 ans, Licencié en sciences économiques, Etudiant en droit	372 = 604
423	André LEPAGE	58 ans, VDP	354 = 574
424	Myriam MENESSION	57 ans, Licenciée en psychologie	387 = 660
429	Robert PRIEUR	54 ans, Ingénieur INA	425 = 734
435	René RIAUX	53 ans, Mère de famille	404 = 679
439	André ROUFFIAC	59 ans, Ingénieur ENSCB et ENSPM, licencié en droit et en sciences	640
466	Béatrice SADRON	54 ans, Employée de Mairie	401 = 667
455	Jean-Marie WERKOFFE	55 ans, Ingénieur civil des Mines	384 = 640
488	Robert YVERT	62 ans, Professeur de CET, Conseiller sortant	425 = 712

LES ÉLECTIONS DE 1977

"L'ensemble de ces avants-projets a été soumis à tous les membres de la liste qui y ont apporté des observations et des suggestions. Les Groupes ont alors élaboré des projets plus précis et ce sont ces derniers qui ont donné lieu, point par point, à un examen en réunions plénières. Après discussion, et quelques fois vote, ces projets ont été regroupés pour constituer le programme définitif qui sera présenté ultérieurement à la Population."

Question : Avez-vous rencontré des difficultés dans l'élaboration de ce Programme?

Réponse : *Mettant nous-mêmes en pratique ce que nous prônons, c'est-à-dire la CONCERTATION, cela n'a pas été une petite affaire de diriger les débats de 23 Personnes particulièrement soucieuses, précisément, de PARTICIPATION !... En outre, tous les Groupes ont eu des Idées de réalisation en si grand nombre qu'il a fallu l'intervention du "Groupe Finances" pour les ramener à un programme effectivement supportable par la Commune ! Mais, nous avons pu juger ainsi combien étaient enrichissantes les discussions au sein d'une Equipe de 7 Femmes et de 16 Hommes, aux formes de pensée très complémentaires et dont l'éventail des âges (de 24 à 71 ans) est représentatif de trois générations, qui, toutes, ont leur mot à dire.*

Question : Dans la perspective à une victoire, comment voyez-vous l'avenir ?

Réponse : *Notre premier souci sera d'abord d'organiser notre Equipe en groupes de travail correspondant aux diverses activités d'un Conseil municipal. Cela sera chose*

REPUBLIQUE FRANCAISE		COMMUNE DE L'ETANG LA VILLE	
ELECTIONS MUNICIPALES DU 13 MARS 1977			
LISTE			
"VIVRE A L'ETANG LA VILLE"			
296	DELFAUD Jean-Claude	Maire A. sortant 498	Médecin. 796 (2)
366	ARNAUD Gilbert	X 1 547	Ingénieur E.A. 913 (1)
301	BABOULIN Jean-Pierre	515	Ingénieur E.D.F. 816 (4)
302	BALENCY Gérard	Maire A. sortant 485	Architecte Urbaniste. 787 (23)
344	BONNET René	X 6 543	Professeur de Droit. 887 (5)
363	BOUHOURD Jean-Yves	X 2 544	Inspecteur Financier. 907 (3)
323	BOURREAU André	Cadre Sup. sortant 500	Professeur E.P.S. 823 (1)
317	BURG Jean-Louis	Conseiller sortant 492	Chef d'Entreprise. 809 (28)
346	CALOMNE Michel	X 14 528	Juriste. 874 (1)
342	CASSAR Jean-Pierre	Conseiller sortant 520	Instituteur. 822 (2)
312	CORTY Robert	498	Directeur Commercial. 810 (27)
334	DOIZELET Isabelle	Maire A. sortant 516	Infirmière. 850 (13)
313	FERRANDO Jean	502	Ingénieur. 819 (15)
365	GONIDOU François	X 3 539	Captaine au long cours. 904 (3)
340	GRAFF Solange	X 9 540	Mère de famille. 880 (20)
353	LACOT René	X 4 550	Géologue. 903 (6)
340	LOZIER André	Conseiller sortant X 8 541	Ingénieur T.P. 881 (8)
314	PAGEAUD Daniel	489	Administrateur de Biens. 803 (19)
354	POLAK Pierre	X 9 526	Programmeur. 880 (17)
351	RIGHENZI de VILLERS Chantal	535	Comptable 886 (7)
314	ROUX Jean-Louis	Conseiller sortant 489	Professeur de Musique. 803 (19)
358	TAILLEFER Michel	X 5 541	Pépiniériste. 889 (5)
307	THOYER Bernard	Conseiller sortant 488	Sous-directeur Budget National. 795 (3)

DEPARTEMENT DES YVELINES ELECTIONS MUNICIPALES DU 13 MARS
VILLE DE L'ETANG-LA-VILLE

Union pour une gestion sociale et la Démocratie Locale

BARROUYER Bernard 233-216 = 549
47 ans
Cadre Bancaire

621	BESANCON Bernard	263	358	LEGATELOIS Andrée	222-312	30 ans	Enseignante	539
540	BRIFFAUD Jean-Pierre	227	325	MOCH Gilbert	229-216	48 ans	Cadre de Banque	547
556	CHAUMONT Paul	221	325	PASCAL Roberts	228-320	22 ans	Désaliniste Industrielle	538
550	CLARY Jean	232	318	PIERRARD Patrick	222-292	21 ans	Étudiant	520
536	DEBRIX Odile	220	306	POCHARD Monique	221-311	41 ans	Employée Commune	534
531	GOLDZIK Jean	225	306	RIGAUD Bernard	220-302	20 ans	Cadre Bancaire	527
532	JACQUEST Michel	227	305	ROUSSELOT Jean	221-305	20 ans	Bornier	536
558	KERHARO Roland	222	225	SADOURNY Francis	221-304	20 ans	Employé P.T.T.	542
533	LAUMAILLER Danièle	227	306	URRU Alain	224-301	20 ans	Employé de Restauration	525
534	LE BLOND Jean-Claude	230	204	WARNIER Jean-Marcel	228-302	20 ans	Inspecteur du Trésor	535
534	LE BORGNE Jean-Jacques	224	307	ZAOUANE Said	224-300	20 ans	Cadre Commercial	524

facile, puisque déjà fait pour la mise au point de notre programme; il restera seulement à définir avec précision les missions de ces groupes en fonction des diverses charges assurées par la Commune. Ensuite, pour tous les grands problèmes en cours (P.O.S. - Urbanisme - etc),

nous dresserons un inventaire et ferons un bilan exact des questions laissées en suspens par la Municipalité sortante.

A la suite de ce bilan, nous tracerons la ligne à suivre pour amener chaque opération à son terme, après qu'elle aura été examinée et confirmée par la population par l'intermédiaire des Commissions extra-municipales, et par le Conseil municipal lui-même.

Compte-tenu de l'héritage que nous laissera la Municipalité sortante, nous pensons que la principale difficulté sera d'adapter les projets en cours, non seulement aux grandes lignes de notre programme, mais surtout aux possibilités financières de la Commune.

Les résultats ont été excellents : 32 % des voix, mais par contre pas d'élus étant donné la loi électorale de l'époque. C'est à la fois un grand succès par le nombre des suffrages, mais bien entendu un échec sur le plan pratique.

Les chiffres apparaissant sur les listes montrent que la liste "ETANG NOTRE VILLE" se situe en deuxième position directement après la liste "VIVRE A L'ETANG-LA-VILLE" du Docteur DELFAUD qui a été élu.

(Opéra Bouffe en 3 actes) ACTE I

Construite à la demande des militaires pour desservir les nouveaux forts édifés autour de Paris après la défaite de 1870, la grande ceinture servira surtout au transport des



marchandises jusque dans les années 1970/80. Un service voyageurs permettra de faire le tour de Paris jusqu'en 1938.



Le chemin de fer a été le champion incontestable du transport dans la première moitié du XX^{ème} siècle, jusqu'au moment où le développement du réseau routier et de l'industrie automobile lui fera perdre une partie de sa domination au profit des camions et des voitures. Les voies de la grande ceinture furent alors abandonnées à la rouille, alors que sa voisine, la ligne de St Lazare à St Nom la Bretèche gagnait d'autant plus de voyageurs que la route devenait peu à peu saturée.

Une cause en était la vague d'urbanisation de la région ouest après la guerre 39/40, à L'Etang comme de l'autre côté de la forêt, à Bailly, Noisy, St Nom, ... Pour beaucoup de ces nouveaux habitants, notre train devenait le moyen de transport idéal et les abords de la gare de St Nom allaient se transformer en ce qu'ils sont aujourd'hui: un gigantesque parking sauvage.

- 3 -
MAIRIE DE L'ETANG LA VILLE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
28 MARS 1981

MAIRIE DE L'ETANG LA VILLE
SECRETARIAT GENERAL

COORDINATION

Nouveau N° 21 000 001

Le PRÉFET des YVELINES
à Monsieur le PRÉSIDENT du COMITÉ de
DEFENSE ET DE PROTECTION
STAGNOVILLOIS
(s/c. de M. le Maire de L'ETANG-LA-VILLE)

OBJET : Votre lettre du 15 Janvier 1981 -

Par lettre citée en réponse, vous m'avez transmis une pétition dans laquelle les membres de votre Comité protestent contre la fermeture de la route de St-NOM-la-BRETECHE, menant à la gare et demandant que le terminus de la Ligne Saint-Lazare - Saint-Nom soit reporté à NOISY-le-ROI.

J'ai l'honneur de vous remercier tout d'abord que la Municipalité de L'ETANG-la-VILLE a effectivement décidé la fermeture de la voie de liaison à la circulation générale, afin de permettre aux résidents de la commune de ne pas subir les conséquences d'un encombrement incontrôlé des véhicules en stationnement longue durée.

Cette mesure est d'ailleurs intervenue au même temps qu'a été décidée la construction de 147 places supplémentaires de stationnement du parc de liaison d' la gare et une nouvelle extension d'environ 60 places sous maîtrise SNCF est également envisagée.

Pour le second point, si le report du terminus de la ligne Saint-Lazare - Saint-Nom-la-Bretèche à NOISY-le-ROI figure effectivement au projet de SDAU de la Région d'Ile de France, l'importance de la dépense évaluée, toutes dépenses confondues, à 10 M. de franc conjuguée au montant prévisionnel du déficit d'exploitation en raison du faible trafic escompté, impose au Conseil Régional d'Ile de France un examen très approfondi de cette affaire.

Pr. le Préfet,
Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Yauvelly
F. BONNELLE

Devant cette situation, la municipalité a réagi en fermant la route de Saint-Nom avant le passage à niveau, provoquant par là le mécontentement de la population, qui s'est empressée de demander par pétition la réouverture de la route.

Extrait du bulletin n° 37 d'Octobre 1980

LA ROUTE DE St NOM ET LE PARKING DE LA GARE
Grâce à une initiative particulière, une pétition a été récemment organisée dans l'Etang-la-Ville, pour réclamer la réouverture de la route de St Nom. (*)
Cette démarche vient appuyer de façon éclatante les réponses à l'enquête du Comité de Défense dont les résultats avaient été publiés en Mars dernier. En effet, 85,7 % des personnes ayant répondu étaient contre la fermeture de la route de St Nom, (le pourcentage était de 70,5 % contre, parmi les riverains de la route de St Nom). Il est intéressant de se souvenir que l'on pouvait lire dans le Bulletin municipal suivant "qu'aucune récrimination n'avait été enregistrée au sujet de la fermeture de la route".

LA GRANDE CEINTURE

En fait, ouverture ou fermeture, ce n'était qu'un pis aller et surtout pas une solution durable.

Nous constatons que nous sommes aujourd'hui dans une situation similaire : officiellement la route de Saint-Nom est fermée par décret, et en fait, **aucun stagnovillois ne peut stationner aux abords de la gare de Saint-Nom-la-Bretèche.** (Curieuse commune qui donne son nom à une gare sans bénéficier de la réalité d' une ligne de chemin de fer).

C'est pourquoi le Comité avait proposé une solution de bon sens dans le bulletin N° 35 de janvier 80 :

Le Comité profite de cette occasion pour rappeler sa solution au problème qu'il avait exposée dans le bulletin n° 35 de Janvier 80.

Compte tenu du fait que l'urbanisation va se poursuivre au-delà de la forêt, le parking actuel, déjà insuffisant, devra être étendu.

Comme par ailleurs nous sommes contre l'extension à l'infini de parkings par empiètement sur la forêt de Marly, la solution se trouve dans le report à Noisy-le-Roi du terminus de la ligne St-Lazare à St Nom-la-Bretèche. La S.N.C.F., elle-même, n'est pas contre ce

projet.. et la municipalité de Noisy-le-Roi y est très favorable. Cette solution est également bien vue par le Président du Conseil Général, (seuls, notre Maire et notre Député n'avaient pas répondu à nos lettres).

ALORS ? Tous les espoirs sont peut-être permis, la "voie" de la raison devra bien un jour aller jusqu'à Noisy...

Dans ce but, nous venons d'envoyer une nouvelle lettre à Monsieur le Maire-Conseiller Général de Noisy-le-Roi et à la Direction de la S.N.C.F., afin de connaître l'évolution du projet. (vous pouvez lire dans l'encadré de la page précédente la réponse du préfet en date du 25 Mars 1981)

La "voie de la raison" mettra longtemps pour atteindre Noisy le Roi. En effet, tout le monde à l'époque semblait bien d'accord sur cette solution de bon sens qui reportait le parking dans les champs au delà de Noisy. Mais un projet de cette sorte demande des années de réflexion et d'études avant d'aboutir, et en plus, d'autres éléments allaient se faire jour et transformer cette idée simple en "usine à gaz".

Ce sera l'acte II de notre Opéra-Bouffe.



LE LAVOIR DE LA MONTAGNE

1972, c'est aussi l'année de la restauration par le Comité de ce témoin du passé.

Comme nous l'avons annoncé, les travaux de remise en état ont commencé et se poursuivent. Nous nous trouvons devant un énorme travail de terrassement, car en plus du lavoir, il existait un large abreuvoir où les cultivateurs venaient baigner leurs chevaux.

Celui-ci au cours des années a été comblé de terre, démolitions et gravois qu'il faudra retirer et charrier jusqu'au bord de la route.

Il nous faudra élever quelques murs de soutènement pour contenir les terres, car lavoir et abreuvoir se trouvent en contre-bas dans un creux, refaire la toiture, repaver le fond de l'abreuvoir et remettre tout l'environnement en état.

Nous disposons déjà de poutres, et aussi de tuiles anciennes données par Monsieur et Madame Jeudi.



Mais il nous faut des bras.

Tout l'été à partir de la parution de ce bulletin, la Samedi matin et le Jeudi après-midi, sera assurée une permanence sur le lieu même des travaux et nous y organiserons le travail de chacun en regard des

heures que l'on pourra nous offrir.

Réjouissons-nous enfin et félicitons notre commune pour avoir mené à bien cette oeuvre de rénovation qui agrémentera dorénavant notre village.

Au Cœur de la Forêt...

CASSE-CROUTE BOISSON A EMPORTER

AU JOUET D'EAU

Gare de St-Nom-la-Bretèche
De la Gare St-Lazare : trains
toutes les 30 minutes.

L'ÉTANG-LA-VILLE
Téléphone : 18

Bien d'autres activités que le salon de peinture et le photo-club ont été mises sur pied par le Comité au cours de ces années :

- Un club de bridge
- Des ventes de Noël au profit des personnes âgées
- Des conférences et des visites de la région
- Des sorties en car
- Des concerts

ainsi qu'une grande exposition historique : L'Etang en 250 photos.

LE BRIDGE

Le 30 septembre 1978, un groupe de 58 personnes répondit à une proposition de tournoi de bridge. Monsieur le Maire avait mis à notre disposition une salle et offert deux bouteilles de champagne aux vainqueurs. Le succès étant évident, la question se posa de créer sous l'égide du comité une section de bridge.

Ce qui fut fait et quelques années plus tard :

Mai 1986 - Une grande joie

Ce sont les mots employés pour annoncer une naissance. Après le Photo-club, le Bridge-club de L'Etang la Ville est né, suite au succès des tournois que nous organisons mensuellement depuis trois ans avec l'aide très compétente de Monsieur Werkoff.

Il s'agit d'une nouvelle association stagnovilloise indépendante. Nous lui souhaitons un bel avenir et de nombreux membres. (mai 1986)

LES VENTES DE NOËL



Elles étaient faites au profit du 3^{ème} âge.

La première s'est tenue les 4 et 5 décembre 1971 dans les salles de la mairie et elles ont perduré jusque dans les années 80. Il s'agissait d'offrir aux visiteurs à prix

intéressants des articles de cadeaux : bijoux fantaisie, vannerie, maroquinerie, nouveautés de librairie, articles en peluche, ...et d'utiliser les bénéfices pour organiser des après-midis récréatifs, des voyages en été, des colis pour les plus démunis, des boîtes de chocolat ou des aides financières.

Grâce à la générosité de nos acheteurs, ces ventes nous ont permis de venir en aide à nos anciens les plus défavorisés en leur procurant charbon, vêtements chauds, couvertures, postes de radio, ...

Nous avons pu, en même temps que nos vœux, offrir une boîte de chocolat aux stagnovillois du 3^{ème} âge. Bavardant à cette occasion avec eux, nous avons appris, avec agrément, bien des choses concernant le passé de notre petit pays auquel nous sommes tous attachés, habitants de longue date et nouveaux venus.

LES APRÈS-MIDI RÉCRÉATIFS

Ces après-midi au cours desquels les anciens assistaient à des représentations de prestidigitation, tiraient les rois dans une atmosphère musicale et goûtaient les pâtisseries de madame Rychlicki, étaient très prisés.



LES SORTIES EN CAR

Les sorties en car permettaient aux participants de s'évader de notre commune pour visiter la Normandie, comme le **8 août 1974**; ou le château fort de Gisors comme le **6 juillet 1978**; ou le château de Maintenon et le parc de Rambouillet comme le **4 juillet 1979**; ou encore une promenade à Thoiry avec déjeuner et chants folkloriques organisée par Monsieur et madame Rychlicki.



LES CONCERTS



Un premier concert, organisé le **13 octobre 1973**, réunira 200 personnes dans l'église Sainte-Anne avec l'ensemble de Jean-François Paillard qui interprétera des œuvres de Bach, Couperin, Rameau et Haendel. D'autres suivront tous les ans.

Le **13 mai 1977**, L'ensemble Massillon de 100 chanteurs avec orchestre de 20 exécutants et 4 solistes interprétera la messe d' Oberlin, un concerto de Haendel et des œuvres de Mozart.

Le **18 septembre 1877**, dans le parc illuminé de la

propriété Rougeul du XVIII^{ème} siècle, avant sa vente, un concert de trompes de chasse permit à 300 spectateurs, d'entendre les "échos" du débûché de Chantilly.

Le **19 mai 1978**, 200 personnes écouteront des pièces de Vivaldi, Bach, interprétées par l'orchestre



de Marly avec en soliste Chantal Guyon, aujourd'hui directrice de notre école de musique.

Le **13 mars 1981**, à nouveau des trompes de chasse, mais cette fois-ci dans l'église Sainte-Anne.

LES CONFERENCES & VISITES ...

De nombreuses visites au château de Versailles ont été organisées sous la conduite toujours passionnante et documentée de madame Chambadal, conférencière officielle au château.

La gentillesse et le savoir de Madame Chambadal ont été droit au coeur des assistants.

Le **samedi 13 octobre 1973**, une colonne de 27 voitures avec 90 passagers se lança sous la conduite de Monsieur Berthon, ancien conservateur des Eaux et Forêts, pour visiter les principaux sites de la forêt de Marly : le chêne impérial où venait s'installer Napoléon pour déjeuner sur la table de vénerie, la maison des Gondy, le château de Retz, ...

La présidente des "Amis d'Alexandre Dumas" vint rappeler que Dumas fils venait quotidiennement à L'Etang-la-Ville rendre visite à la belle Madame Escalier, en sa propriété du Revard au hameau de la Montagne, jusqu'à ce qu'il l'épouse.

Le **15 novembre 1980** visite de l'Arboretum de Chèvreloup à Roquencourt.

Ces réunions servaient aussi d'accueil pour les nouveaux stagnovillois.



Cette exposition historique a été reprise et complétée en juin 2005 sous l'appellation "L'Étang à travers les siècles".



L'ÉTANG À TRAVERS LES SIÈCLES



Les AMIS de L'ÉTANG (Comité de Défense) et le PHOTO-CLUB sont heureux de vous présenter cette exposition dont l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de notre village.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici le souvenir de nos anciens qui en sont à l'origine, et sans les travaux desquels rien n'aurait été possible; en particulier :



Guy Bernard
Claude Ferrarl
et bien d'autres.



Enfin, nous tenons à remercier aussi tous ceux qui nous ont aidé pour cette réalisation 2004 :

des 10 AMIS de 1980 à 1984
de tout le corps de la commune
des amis d'espaces naturels

les services de la Mairie,
notre infographiste
Jacques Tourtain,
ainsi que les nombreuses personnes
qui ont mis à notre disposition
des photos ou des documents anciens.

des 10 AMIS de 1980 à 1984
de tout le corps de la commune
des amis d'espaces naturels

Notre souhait le plus sincère est que cette exposition, située dans le cadre de la fête de L'Étang, soit un moyen de développer auprès des jeunes générations et des récents Stagnovillois, l'amour de notre village et l'entretien de notre patrimoine.

En 1978, Monsieur Guy Bernard réunissait toutes les anciennes cartes postales disponibles de L'Étang, environ 200 cartes, pour les présenter dans un album "permettant à tous de mieux connaître la vie de nos anciens et, par ce fait même, nous conduise à respecter l'héritage que ces derniers nous ont légué."



Cet album est toujours disponible et vendu à la maison de la presse, ainsi que l'histoire de L'Étang la Ville éditée par Monsieur Alain Marec.



La première partie de ce bulletin a retracé la vie de notre association depuis sa création en 1960 avec le sauvetage du château jusqu'aux élections de 1977 en passant par les premiers salons de peinture et de photographie, le POS de 1980, le premier acte de "l'opéra bouffe" de la grande ceinture, et la mise en oeuvre d'activités diverses comme le club de bridge, les ventes de Noël, les concerts et les visites-conférences de la région.

La suite de cette histoire, avec les élections de 1983 et de fin de siècle, l'inauguration de la fontaine Saint-Pierre et l'acte II de "l'opéra bouffe" de la grande ceinture, sera racontée dans le prochain bulletin (N° 101) qui sera diffusé en début d'année prochaine.

LES AMIS DE L'ETANG EN 2007

Le 12 septembre de cette année le conseil municipal a adopté le projet de transformation du POS de 1980 en PLU. De son côté pour faire oeuvre utile, notre comité avait réuni depuis deux ans des groupes de réflexion dans le but de présenter des idées et des propositions à la commission en charge de mettre au point ce plan. La majeure partie de ces propositions ont été retenues dans le projet qui doit maintenant être soumis à l'enquête publique.

Dans l'article de cette seconde partie, le lecteur trouvera une analyse de l'urbanisation de notre commune et la description de nos propositions.

LE PLU

Nous avons vu que le POS de notre commune avait été adopté au début des années 80. Il avait remplacé un premier plan d'urbanisme (plan N°28) qui donnait à notre commune une orientation générale vers l'habitat individuel.

Mais une partie importante de la commune avait déjà été urbanisée au fur et à mesure de la mise en vente de terrains et propriétés, sans l'établissement d'un plan d'ensemble. Ce qui a donné comme résultat:

- des lotissements avec habitat collectif ou individuel dans les grandes propriétés comme les Hauts le Bois, le Parc du Château, le Nid d'Aigle ou l'Auberderie,
- ou des maisons individuelles s'étalant le long des routes et des chemins existants, au gré des disponibilités.

C'est probablement ce qui fait en grande partie le charme de la commune qui n'a pas connu de vastes projets avec tracés de grands axes et quadrillage régulier.

Pour les surfaces restantes le nouveau POS, avec ses surfaces minima et son règlement, aura permis de contrôler la suite, et presque la fin de cette urbanisation que nous connaissons aujourd'hui, en empêchant

en particulier toute nouvelle construction collective.

Aujourd'hui une page est tournée et c'est un nouveau plan, le PLU en ligne avec les orientations actuelles, qui va être mis en place en début d'année prochaine. Vous vous êtes déjà exprimé au cours des deux premières présentations publiques et vous aurez à nouveau à le faire au cours de l'enquête publique prévue en fin d'année. C'est pourquoi nous vous proposons en synthèse notre réflexion.

NOTRE PARTICIPATION

*La loi prévoit qu'en tant qu'association agréée en matière d'urbanisme, le Comité de Défense doit être consulté sur le contenu du futur **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.*

De plus notre assemblée générale a estimé qu'un projet qui définira le devenir de notre village d'ici à 20 ans, a une importance telle, qu'il justifie des propositions constructives de notre Comité.

En effet, notre Comité pouvait participer de trois façons différentes à l'élaboration de ce nouveau plan :

- **directement au sein du groupe de travail municipal**, où l'esprit du Comité est représenté par plusieurs de nos Administrateurs-Conseillers municipaux.

- **au sein du comité consultatif**, où nous avons présenté et défendu nos propositions,

- **par des propositions ponctuelles** adressées à la municipalité.

Nous étions donc tous concernés par cette recherche, nos adhérents en premier lieu, dont beaucoup se sont impliqués dans **la conception, l'élaboration et la formulation de propositions**. Pour cela nous avons constitué des groupes de réflexion qui ont travaillé sur les principaux sujets, et **les résultats de ces travaux ont été transmis à la municipalité**, puis repris dans nos différents bulletins.

C'est là une manière de travailler de façon positive à laquelle nous tenons beaucoup.

Cette urbanisation a été très progressive du XVII^e siècle au milieu du XX^{ème} siècle pour se terminer de façon galopante dans les années 1960/1980 et être terminée actuellement. La situation remarquable de L'Etang dans la forêt de Marly, avec de nombreux points d'eau, a toujours été un facteur d'attraction, qui s'est trouvé renforcé par la construction des lignes de chemin de fer à la fin du XIX^{ème} siècle.

1 - La situation ancienne :

La proximité des châteaux de Saint-Germain et de Versailles, sièges du gouvernement, a fait de L'Etang et de sa région une zone résidentielle se traduisant par l'établissement de vastes domaines comme le château des Séguier, avec ses métairies associées.

Ces métairies (Haute-Pierre, Brosses, ferme du château, Chevaudeau, ...), ont développé une agriculture centrée sur l'élevage avec de nombreux prés, ainsi que sur les arbres fruitiers et la vigne.

La présence de l'eau avec de nombreuses sources a favorisé ce développement et un premier habitat : sources des Brosses, de l'Auberderie et des Jumelles qui alimentaient le moulin situé au creux du chemin de la côte du Moulin, celle de la Garderie qui a alimenté dans les Années 1920 le réseau d'adduction d'eau de la ville, le lavoir de la Montagne,

2 - L'urbanisation moderne avec la naissance du chemin de fer.

Ce fut alors la transformation successive des grandes surfaces agricoles en domaines résidentiels comprenant des gentilhommières entourées de parcs plantés d'arbres remarquables : Les Hauts le Bois, la Clémencerie, le Nid-d'Aigle, le Bas-Manoir (aujourd'hui Pré-de-L'Isle) ..., alors que les communes voisines conservaient leurs vergers comme Mareil et les hauts de Marly.

Le chemin de fer permettant un accès facile à un public très large, beaucoup d'habitations secondaires virent le jour progressivement, ainsi que des réalisations par les "castors", accompagnées par plusieurs restaurants (les Marronniers, le Jouet d'eau, le Coin fleuri, le Gai logis, l'Oiseau bleu, ...) qui accueillait les parisiens en week-end.

3 - L'urbanisation galopante des années 1960/1980 :

Le développement des routes, des automobiles et du chemin de fer vont permettre maintenant de transformer les résidences secondaires en résidences principales. Alors les grands domaines ont été progressive-

ment lotis avec très souvent le souci de conserver leur caractère propre : La gentilhommière centrale et les arbres remarquables, hêtres, chênes, .. seront souvent gardés et mis en valeur. Le château a été adapté en mairie en gardant une petite partie de son parc dont le reste sera lui aussi loti.

Les prés et vergers restants ont donné progressivement naissance à de nombreuses constructions nouvelles au fur et à mesure de la mise en vente des propriétés. Beaucoup de constructions réalisées avant le POS de 1980 n'ont pas bénéficié de son encadrement. Notamment une bande boisée protégée(zone TC) n'a pas de continuité sur les hauteurs de la commune. Il n'y a pas de continuité non plus dans les sentiers piétonniers.

Aujourd'hui, cette urbanisation est terminée puisqu'il n'y a plus, ou peu, de terrains disponibles. Nous sommes venus nombreux à l'Etang, souvent en acceptant des sacrifices financiers, pour bénéficier de sa situation exceptionnelle, de son aspect pittoresque et de son calme relatif, alors que nous sommes proches de grands centres urbains. Nous voulons maintenir cette situation, l'adapter au XXI^e siècle, mais **empêcher que L'Etang ne devienne une commune quelconque de la région parisienne en cédant au modernisme et au bétonnage.**

Le nouveau plan d'urbanisme est un moment privilégié de réflexion pour l'avenir de notre commune.

DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS

1 - DEMOGRAPHIE

Données - L'étude de la démographie montre un nombre d'habitants stable depuis 1995, variant autour de 4500 habitants. De l'ordre de 700 à 800 habitants entre 1930 et 1940, le nombre d'habitants est passé de 1000 en 1950 au chiffre actuel pendant la période de 20 ans de construction intensive allant de 1955 à 1975. Un accroissement significatif, au delà de 10%, ne pourrait être envisagé en raison :

- du relief très vallonné et de l'étroitesse des voies de circulation qui en résulte;
- de la proximité immédiate de la forêt qui enserme la commune sur trois côtés, en en faisant une zone intermédiaire de semi-urbanisation avec l'espace plus urbanisé de la vallée de la Seine;
- des limites financières et matérielles d'une profonde remise en cause des équipements (voiries, écoles, services publics)

Nous avons demandé que le PLU soit élaboré en maintenant une hypothèse moyenne de 5000 habitants pour la commune. Cette demande a été intégrée.

Données - La répartition de la population suivant les âges montre un nombre toujours constant d'écoliers et de collégiens, mais un groupe important d'adultes de plus de 50 ans et de retraités qui représente plus de la moitié de la population. C'est la conséquence de la période d'arrivée massive de jeunes familles dans les années 60 à 80. Les enfants de l'époque ont grandi, fait leurs études et pour la plupart ont quitté la commune. Les parents sont majoritairement restés.

La régénération de la population est tout à fait souhaitable. Elle se fera normalement dans les 10 à 20 années à venir, par l'arrivée naturelle d'une population plus jeune assurant la relève des anciens. Ce renouvellement est déjà en cours.

Mais le PLU devrait intégrer l'idée de favoriser l'installation de jeunes ménages à revenus moyens en intégrant dans les équipements collectifs leurs besoins spécifiques (crèche, écoles, services parascolaires, services à domiciles).

Données - Le taux d'emploi de la population active est de 90% avec un taux de chômage de 7,4%, très inférieur au taux national. Il s'agit principalement de cadres, cadres supérieurs, chefs d'entreprises, commerçants et professions libérales. Par ailleurs la commune, comme les environs, abrite un nombre important de cadres étrangers détachés en France en général pour quelques années.

L'analyse montre que notre bassin d'emploi peut se décomposer en 3 zones :

- Zone locale : service à la personne, entreprises d'entretien, activités artisanales et marchandes

- Bassin lié aux transports en commun : N13, défense, Paris Ouest, ... , avec des activités générales (commerciales, techniques, recherche et gestion). C'est le monde des employés et cadres qui fournit le gros contingent des travailleurs installés dans la commune.

- Bassins plus éloignés nécessitant des déplacements individuels : Poissy, Vélizy, St Quentin, Cergy, ... , avec en général des métiers plus diversifiés.

Ces emplois ont générés naturellement la diversité de population de la commune.

A cette diversité correspond une certaine mixité sociale qui est une réalité Pour l'enrichir, le PLU programme le développement d'activités locales : services aux personnes, maintien des personnes âgées (foyer-résidence), commerces, petit artisanat, en favorisant le travail à domicile grâce, entre autres possibilités, à l'utilisation des nouvelles technologies.

Données - L'habitat, de même que la population, est maintenant stabilisé : Nous avons 1630 logements en 1990 et 1694 en 2005. La commune est très ancienne et nous relevons trois époques du développement de l'habitat :

*L'époque royale du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècles
L'arrivée du chemin de fer avec la construction de gentilhommières, de résidences secondaires et l'installation d'employés et d'artisans*

La période extensive de construction 1950/1975, qui représente une durée courte dans la vie de notre commune, a conduit d'une part à la réalisation de 30 % de logements collectifs construits dans les anciens parcs entourant le Bas-Manoir, les Hauts le Bois et le château, et d'autre part de 70% de maisons individuelles entourées de jardins arborés.

Tous les arrivants, venant de couches sociales très différenciées, avaient les mêmes aspirations : **trouver le calme et la nature à proximité de la ville.** Ils ont été séduits par l'aspect paysager des parcs entourant les logements collectifs et par l'habitat individuel entouré de jardins arborés.

Nous avons demandé aussi que le PLU s'attache à :

- conserver principalement cet habitat individuel de faible densité permettant la plantation d'arbres de haute tige et d'essences variées;**
- tenir compte de la configuration particulière des vallons et de leurs fortes pentes**
- interdire de nouveaux immeubles collectifs**

Données - Les seuls espaces verts communaux sont limités au parc Fonton et à l'Auberderie, et pour l'essentiel, les espaces verts sont constitués par nos jardins organisés sur des terrains dont la surface a été réglementée par le POS à partir de 1980. Le désir des acquéreurs étant de bénéficier d'une nature arborée, et la volonté de nos édiles de maintenir l'aspect village, ont fait que ces réalisations se sont faites dans de bonnes conditions .

Le POS de 1980 a défini ce que l'on appelle aujourd'hui des "zones boisées classées" inconstructibles, tout en étant obligé de tenir compte des réalisations déjà effectuées. Ces zones avaient plusieurs rôles:

- Protéger l'environnement des immeubles collectifs (Château, Hauts le Bois, Prés de l'île et Jumelles.

- Tenir compte de la configuration particulière des terrains : Vallons et fortes pentes

- Officialiser des poumons verts boisés.

Nous avons insisté sur la nécessité de protéger les zones boisées classées dans l'ancien POS, et les parcs arborés entourant les anciens ensembles collectifs.

3 - LOGEMENTS SOCIAUX

Données - Le nombre reconnu de logements sociaux à L'Etang la Ville est de 41, dont 27 réalisés en 2001 et gérés par l'organisme HLM "Moulin Vert". Les obligations nouvelles de la loi SRU porteraient ce nombre de 44 à plus de 360. Il en manquerait donc globalement 300 à construire à terme, et des pénalités sont appliquées.

*a) **L'application stricte de la loi**, soit 20% de logements sociaux HLM (quelque soit la commune), ce qui correspondrait à un supplément de 300 logements pour l'Etang, et donc à une augmentation de population d'au moins 1200 personnes, n'est pas envisageable compte tenu du niveau d'occupation des sols actuellement atteint.*

En effet, cela conduirait à la construction de grands ensembles : Par exemple 3 groupes de 100 logements équivalant chacun en volume à quatre "unités Moulin vert", obligatoirement construits en hauteur étant donné les disponibilités foncières de la commune. Ces réalisations défigurerait la commune et son environnement, et provoqueraient une profonde remise en cause de l'ensemble des infrastructures, nécessitant des investissements et des réalisations hors de portée de la commune.

*b) **Les contraintes foncières et budgétaires** de la commune ont conduit la municipalité à ne pas continuer le programme Moulin Vert, ce qui a provoqué l'augmentation des pénalités. Aujourd'hui, il est difficile de résister aux pressions médiatiques et politiques, ce qui pourrait nous contraindre à des réalisations que la commune ne pourrait alors maîtriser. Devant cette situation, la position que nous aurions voulu prendre, qui aurait été de nous limiter aux réalisations actuelles, n'est pas réaliste.*

*d) De plus, nous devons respecter **les impératifs fondamentaux assurant la pérennité de la commune**: conservation de l'aspect paysager; maîtrise de la démographie, intégration des groupes sociaux.*

La situation actuelle ne pouvant être maintenue et l'application stricte de la loi étant irréalisable, notre position est de nous adapter au mieux à la loi SRU en adoptant un plan progressif et raisonnable de réalisation de logements sociaux, sachant que nous ne pourrions toutefois éviter de payer une pénalité.

Nous avons clairement défini une position qui a été retenue dans le PLU :

Planifier la réalisation progressive de quelques petits ensembles collectifs dispersés dans la commune, adaptés aux infrastructures et bien intégrés

dans leur environnement. Ces bâtiments devraient être insérés dans la configuration des terrains de façon à se fondre naturellement dans le paysage. Les zones correspondantes devraient être identifiées clairement et pouvoir être préemptées.

4 - LE ZONAGE

Les différentes parties de la commune sont réparties par le PLU en zones bien déterminées en fonction de leur situation, de leurs caractéristiques propres et de leur utilisation : le centre-ville, le hameau de la Montagne, les habitations collectives, les côteaux jardinés, les espaces boisés à protéger, les espaces réservés aux équipements collectifs et les espaces éventuellement disponibles à l'urbanisation.

A chaque zone correspond une réglementation spécifique précisant les conditions d'occupation du sol, les distances et hauteurs à respecter.

Contrairement aux possibilités de l'ancien POS, **la notion de surface minimale n'est maintenant autorisée que lorsqu'elle est justifiée par des contraintes physiques ou ornementales**, ce qui est le cas pour les côteaux paysagers de la commune.

C'est en fonction de ces critères de pentes et de paysages que **nous avons analysé les différents secteurs de notre commune et proposé** des zones à surfaces minimales, en retenant 1000 et 2500 M2, en correspondance avec l'ancien POS.

C'est ainsi que 5 zones surfaces minimales de 1000 M 2 sont définies dans le PLU.

Nous avons proposé et obtenu des extensions pour 2 d'entre elles :

- **la zone "Mignotteries"** , dont les limites initiales vers le sud ne tenaient pas suffisamment compte de la continuité naturelle des pentes;

- **la zone des "Guérines"** qui ne tenait pas assez compte d'une part de la continuité des pentes vers le chemin de la côte du moulin, et d'autre part de la continuité de parcelles arborées entre le Clos Saint-Martin et les écoles.

A ces surfaces minimales s'ajoute de toutes façons une réglementation générale qui devrait être suffisamment contraignante pour interdire une densité de construction trop forte ainsi que la construction d'immeubles.

Tout ces éléments ont donné lieu à 2 expositions au cours desquelles de nombreuses remarques ont été faites. Vous devrez à nouveau vous exprimer au cours de l'enquête publique.

L'ENQUETE PUBLIQUE

Elle devrait avoir lieu en fin d'année avant décision finale et envoi du dossier à la préfecture.

En dehors des remarques particulières sur les principes, règlements et définition des zones, il est important que les stagnovillois profitent de cette occasion pour insister sur plusieurs aspects fondamentaux du PLU. Ces aspects devraient notamment figurer dans le document de présentation qui accompagnera le dossier, document très important puisque c'est en général la partie la plus étudiée de l'ensemble par les responsables.

Ce document de présentation devra exposer clairement les éléments suivants :

1 - La situation particulière de la commune entourée et bornée par la forêt de Marly;

2 - Les étapes d'urbanisation qui ont conduit à la situation saturée d'aujourd'hui;

3 - L'importance de sauvegarder l'espace naturel notamment le long des vallons et sur les côteaux jardinés

4 - La nécessité d'un seuil de population de l'ordre de 5000 habitants correspondant au niveau des équipements collectifs existants et possibles.

5 - Une approche des logements sociaux par l'identification précise de zones à urbaniser, dans le respect des règlements communaux.

Le réflexe citoyen:

Il est important que chaque citoyen cherche à bien s'informer, s'implique et convie son entourage à faire de même. Un bon conseil est d'être prêt avant l'enquête publique de façon à se prononcer

de manière éclairée au moment de l'enquête. Nous serons toujours en mesure de répondre à vos questions ou de vous conseiller.

CONCLUSION

Le premier acte est maintenant acquis avec le vote du conseil municipal du 12 septembre 2007 officialisant le projet PLU de la commune. Ce projet va donner lieu diverses consultations puis enquête publique. C'est après avoir tenu compte des observations apportées par ces différentes consultations que le PLU pourra être présenté pour accord aux autorités préfectorales.

Pour le moment nous avons été très satisfaits de retrouver dans ce projet la majeure partie de nos propositions :

- **L'impératif de maintenir la population de la commune à un niveau moyen de 5000 habitants.**

- **La définition de critères permettant d'identifier des zones à surfaces minimales.**

- **L'extension de la zone des Mignotteries et de la zone des Guérines à des limites plus naturelles.**

- **La réalisation de logements sociaux limités à quelques petits ensembles bien répartis dans la commune et bien intégrés dans leur environnement immédiat.**

Avec la volonté de trouver un équilibre raisonnable entre l'ouverture au monde extérieur et la volonté de ne pas laisser notre commune évoluer vers "une commune quelconque de la région parisienne".

Adresser vos messages par courriel à notre adresse e-mail:

**comite@amis-letanglaville.org
ou par la poste BP 23.**

Ce bulletin a été préparé par les Administrateurs :

Philippe Bastien, Louis Chauvin, Claude Dremaux, Anne-Marie Gadonneix, Gérard Hoscheitt, Paul-François Lagroux, Bénédicte Mérouze, Jean Péchinot, Pierre Rifflart, Chantal Righenzi, Didier Schmitz, Janine Thoma, du Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

BP 23 - 78620 L'ÉTANG-LA-VILLE - Tél.: 01 39 58 84 58 - E-mail: comite@amisletanglaville.org

Maquette et mise en pages: Atelier Graphique J.TOUTAIN - Tél: 01 39 58 34 51

Impression : M.I.M.M. - 01 39 58 73 04

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (Nom, Prénom).....
Adresse
Profession (facultatif).....
Déclare adhérer au Comité de Défense et de Protection Stagnovillois. A cet effet, veuillez trouver ci-joint ma cotisation de 20 Euros pour l'exercice 2007 (membres bienfaiteurs à partir de 30 Euros).
L'Etang-la-Ville , le
Signature :.....

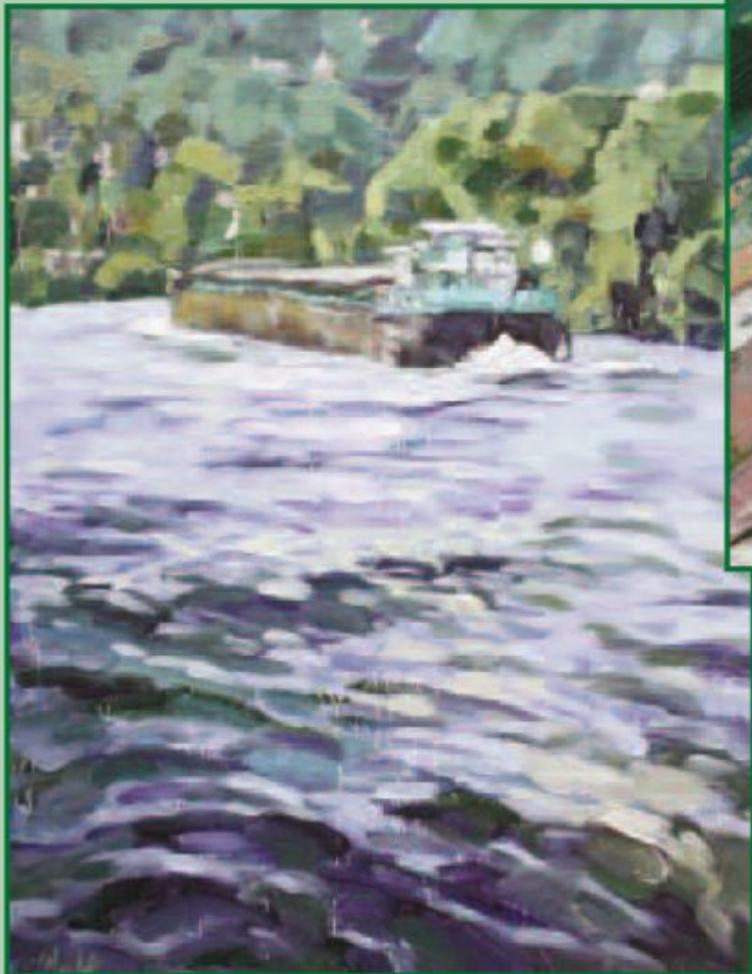
Comité de Défense et de Protection Stagnovillois BP 23 L'Étang-la-Ville 78620
Tél.: 01 39 58 84 58 - E-mail: comite@amis-letanglaville.org

SALON DE PEINTURE

Vous êtes tous cordialement invités à visiter notre 38^e salon de peinture et d'objets d'artifs qui se tiendra à la Mairie de l'Étang-la-Ville.
Du Vendredi 23 au Lundi 26 Novembre 2007.



ENTRÉE
LIBRE



Vous pourrez acheter vos cadeaux de fin d'année parmi les tableaux, sculptures, et objets d'artifs exposés. Vous y trouverez aussi nos cartes de vœux et cartes postales réalisées d'après les œuvres de nos artistes.